**Rencontre d’information sur l’appel à projets**

**du fonds « Charaka » de la formation professionnelle**

**Projet d’allocution de M. Larbi Bencheikh,**

**Secrétaire d’Etat chargé de la Formation professionnelle**

**Casablanca, le mercredi 14 juin 2017**

**Madame la chargée d’affaires à l’Ambassade des Etats-Unis au Maroc ;**

**Monsieur le Wali de la Région de Casablanca-Settat ;**

**Monsieur le Directeur résident de MCC au Maroc ;**

**Monsieur le Directeur général de l’Agence MCA-Morocco ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

C’est pour moi un réel plaisir que de participer à cette rencontre d’information annonçant le lancement officiel de l’appel à projets du fonds « Charaka » de la formation professionnelle, qui s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième programme de coopération « Compact II », conclu le 30 novembre 2015 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et son homologue américain, représenté par Millennium Challenge Corporation « MCC ».

Le Compact II, qui est une manifestation des relations excellentes qu’entretiennent le Maroc et les Etats-Unis d’Amérique, est l’occasion de se féliciter de la qualité et de la densité de ces relations de coopération et de réaffirmer notre engagement sans faille en faveur de la consécration de l’exemplarité de ces relations et de la consolidation de l’amitié entre les peuples marocain et américain.

Plus particulièrement, le lancement de l’appel à projets du fonds « Charaka » est également l’occasion de saluer le soutien qu’apportent le gouvernement et le peuple américains aux efforts de développement de notre pays, notamment à travers la contribution à l’amélioration de la qualité du capital humain, l’un des objectifs fondamentaux du Compact II.

L’organisation de cette rencontre d’information et celles qui suivront dans les villes d’Agadir, Tanger et Fès est une consécration de la démarche concertée et participative qui a guidé les actions des équipes du Département de la formation professionnelle, de l’Agence MCA-Morocco, de MCC et de l’Ambassade des Etats-Unis d’Amérique au Maroc.

Je voudrais, à cette occasion, adresser mes vifs remerciements à l’ensemble de nos partenaires pour les efforts qu’ils ont consentis pour organiser ces rencontres et veiller à leur réussite.

**Mesdames et Messieurs ;**

L’activité « formation professionnelle » relevant du Compact II est en ligne avec les Hautes Orientations Royales, la Vision 2015-2030 de la réforme du système d’éducation et de formation et la politique publique initiée dans ce domaine.

Cette activité, qui s’articule autour de la mise en place du fonds « Charaka » et de l’appui à l’opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle, traduit cette vision commune qui fait de la formation professionnelle un levier puissant de développement économique et d’inclusion sociale.

Les objectifs essentiels de cette activité, à savoir le rehaussement de la qualité de l’offre de formation professionnelle, le renforcement de son adéquation avec les besoins du secteur privé, la promotion des partenariats publics privés, la valorisation du capital humain et l’amélioration de l’employabilité des lauréats, constituent les valeurs recherchées par la politique publique adoptée dans le domaine de la formation professionnelle.

En effet, les pouvoirs publics se sont assignés comme mission la garantie d’une formation professionnelle de qualité, à travers l’élargissement de l’ingénierie de formation basée sur l’acquisition des compétences, l’intégration du développement des « soft skills » dans les programmes de formation et la conception et la mise en œuvre d’un référentiel national d’évaluation des compétences acquises par les stagiaires.

Les pouvoirs publics attachent également une grande importance à la conception d’une offre de formation guidée par la demande, en œuvrant à la mise en placed’un système d’information intégré d’identification des besoins en formation, qui doit prendre en considération tout autant la demande des entreprises que celle des publics cibles et des autres parties prenantes.

A cet effet, l’entreprise, qui doit être placée au cœur du dispositif de la formation professionnelle, est appelée à jouer un rôle très important aussi bien dans la conception de la politique publique en matière de formation professionnelle, que dans la participation effective à sa mise en œuvre et à sa gouvernance. Le rôle de l’entreprise devrait également être renforcé pour ce qui est de l’orientation et de l’admission des stagiaires, ainsi que du suivi de l’insertion des lauréats.

**Mesdames et Messieurs ;**

Fort est de souligner que le système de formation professionnelle a capitalisé des réalisations importantes au niveau national, qui lui ont valu d’être fortement prisé par de nombreux pays frères et amis, africains et arabes, désireux de bénéficier de l’expérience et de l’expertise marocaines dans ce domaine.

En effet, ce système, et plus particulièrement l’OFPPT, a pu accompagner avec réussite le déploiement des différentes stratégies sectorielles engagées, en contribuant à la formation des ressources humaines qualifiées nécessaires et à l’amélioration de leur employabilité.

Ce système, qui n’a cessé de se développer de manière continue et soutenue, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, demeure perfectible moyennant notamment l’adoption d’une véritable approche partenariale, fondée sur l’implication engagée et effective des Régions et du secteur privé dans l'identification des besoins en formation, la conception et la mise en œuvre de l’offre de formation, et surtout dans le financement de cette formation.

Je demeure convaincu que c’est en privilégiant la logique de la contribution à celle de l’attribution que nous serons ensemble en mesure de relever les défis de la valorisation du capital humain et de l’amélioration de la compétitivité de l’entreprise et de lever les contraintes de tous genres.